



LE JASEUR



BULLETIN MUNICIPAL ET PAROISSIAL DE ST-VALÉRIEN

Bureau municipal : 181, route Centrale 418 736-5047

Le 21 février 2012

Volume 33 Numéro -13-

VIE PAROISSIALE :

VOS OFFRANDES :

Semaine du 5 février :	208.43\$
Funérailles Jeanne Desjardins :	511.80\$
Semaine du 12 février :	120.10\$

HORAIRE DES CÉLÉBRATIONS :

Semaine du 26 février :

Dimanche 26 février	9h30
Feu Valérie Blais – Ida, Ghislain Blais (ici)	
Feu Marie-Ange Ouellet – Fernande Dubé (ext)	

Semaine du 4 mars :

Dimanche 4 mars	9h30
Feu Thérèse Desjardins – Denise, Jean-Louis Beaulieu (ici)	
Parents défunts – Jacqueline Beaulieu, Maxime Tremblay (ext)	
Feu Léontine Fournier – Les enfants (ext)	

LES LAMPES DU SANCTUAIRE :

Semaine du 26 février :	Pierrette, Michel Morissette
Semaine du 4 mars :	Élise, Gilbert Beaulieu

À VOS PRIÈRES :

Jeanne Desjardins épouse en 1^{ère} nocces de feu Alfred Michaud, 2^e nocces feu Émilien Cyr, 3^e nocces feu Alfred Landry, 4^e nocces Adrien Roy décédée le 2 février à l'hôpital de Magog à l'âge de 88 ans. Service et sépulture ici à St-Valérien samedi le 11 février. Elle était la mère de feu Jean-Guy Michaud (Fernande Roy) et de Rita (Laurent Landry) de cette paroisse. Sœur de Emmanuel, Elzéar, Lucille, Jean-Paul, Charles, Noëlla et Albert, belle-sœur de Jean-Marie Cyr, tous de cette paroisse.

Sincères sympathies aux familles éprouvées.

Bonnes semaines à vous tous

Réjeanne Dion

CARÊME 2012 :

Avec le mercredi des cendres, le 22 février, commence le temps du carême qui nous mènera jusqu'au dimanche de Pâques, le 8 avril prochain. Deux mots sont associés à ce temps liturgique, pénitence et conversion. Deux mots qui nous invitent surtout à une transformation intérieure et à un renouvellement dans notre vie chrétienne. Vu comme une marche et non comme une imposition, le temps du carême peut se vivre dans la joie et même l'allégresse : nous progressons vers le cœur de notre foi, la mort et la résurrection du Christ.

À l'église, dans les célébrations dominicales, nous suivrons la thématique proposée par la revue Vie Liturgique, **L'heure est venue, donne la vie !**

Bonne route.

LETTRE PASTORALE DE NOTRE ÉVÊQUE :

Notre évêque, Mgr Pierre-André Fournier, vient de publier sa première lettre pastorale qui porte sur l'avenir des communautés chrétiennes du diocèse. Son titre, **L'heure est venue**, est révélateur de l'urgence de faire Église autrement comme le dit monseigneur dans sa lettre. On peut trouver le texte de cette lettre dans le dernier numéro de la revue diocésaine **En Chantier** ou sur le site du diocèse <http://www.diocesisrimouski.com>

En février et mars, Mgr Fournier visitera les six régions pastorales du diocèse pour présenter cette lettre et répondre aux questions des gens. Pour notre région pastorale, la rencontre se tiendra le mercredi 21 mars, à 19h30, au sous-sol de l'église Ste-Agnès, à Rimouski.

MERCREDI DES CENDRES :

Pour marquer l'entrée en carême, deux gestes sont proposés :

1. Participer à la célébration eucharistique où les cendres sont imposées :
 - St-Eugène, mercredi 22 février, 16h00
 - Bic et St-Fabien, mercredi 22 février, 19h30
2. Comme le demande la liturgie pénitentielle au Canada, faire du mercredi des cendres un jour de jeûne et d'abstinence, c'est-à-dire un jour où l'on s'abstient de manger de la viande et où on diminue sa consommation de nourriture.

AUMÔNES DU CARÊME :

Une façon de souligner le temps du carême et l'invitation au partage qu'il suscite, c'est de participer à la campagne annuelle des Aumônes du Carême. Des enveloppes seront déposées dans les bancs à l'église. Des enveloppes dont vous pourrez vous servir pour y glisser les montants que vous aurez économisés ... en faisant pénitence ! On a tout le carême pour y participer.

CAMPAGNE DE DÉVELOPPEMENT ET PAIX :

Encore cette année, nous serons invités à participer à la campagne annuelle de l'organisme fondé par les évêques canadiens, Développement et Paix. Deux façons d'y participer :

- Prendre à l'église, au début du carême, une petite cannette de Développement et Paix, l'amener chez soi, y déposer sa monnaie à chaque jour et la ramener à l'église le dimanche de la collecte nationale, le dimanche 25 mars.
- Attendre pour participer à la collecte nationale de Développement et Paix le 25 mars, 5^{ème} dimanche de carême, en se servant des enveloppes spéciales qui seront déposées dans les bancs.

Benoît, le curé

LE « JASEUR » :

Veillez prendre note que vous pouvez déposer vos communiqués pour la prochaine parution du « Jaseur » au plus tard **vendredi 2 mars 2012 à 17h00** au 4 avenue du Vallon à St-Valérien.

Christine et Jocelyn Chabot,
responsables

FORMATION INFORMATIQUE AVANCÉE **À FAIBLE COÛT À ST-VALÉRIEN :**

En continuité avec la formation gratuite offerte dernièrement par ATENA Informatique en collaboration avec la Corporation des sports et loisirs de St-Valérien, nous vous proposons une formation informatique un peu plus avancée qui permettra aux participants d'avoir une meilleure connaissance des outils de bureautique de la suite Microsoft Office (initiation à Word et Excel).

Le cours serait d'une durée de 10 heures offert en petits groupes au coût de 140\$/personne. Le contenu du cours sera le suivant :

Microsoft Word

Logiciel de traitement de texte qui permet la saisie, la mémorisation, la correction et la mise en forme d'un texte. Cette formation vous permettra de vous familiariser avec ce logiciel.

Contenu :

- La fenêtre de Word
- Les barres d'outils Création et enregistrement de documents
- Entrée et sélection de textes
- Mise en page et mise en forme

Microsoft Excel

Chiffrier électronique utilisé pour calculer automatiquement et très rapidement, gérer des budgets, des inventaires, des états financiers, des statistiques, etc.... Cette formation vous permet de vous familiariser avec le logiciel.

Contenu :

- Fonctionnement du logiciel
- Notion de formules et suites automatiques
- Fonctions de base
- Impression de document

Pour vous inscrire, veuillez communiquer avec Alexandre Leclerc au 418 722-8535 poste 207 ou avec Diane Leclerc au 418 736-5047

Diane Leclerc, Corporation des sports
et loisirs de St-Valérien

RÉCUPÉRATION :

Il est maintenant possible pour les citoyens d'apporter les piles rechargeables et non rechargeables au bureau municipal pour la récupération.

Marie-Paule Cimon, directrice générale
et secrétaire-trésorière

INTERDICTION DE FEUX À CIEL OUVERT :

Il est défendu d'allumer tout genre de feu en plein air, que ce soit pour des fins de loisirs, feu de camp, feu de joie ou autre ou pour détruire du foin sec, de la paille, de l'herbe sèche, des tas de bois, broussailles, branchages, arbres, arbustes, autres plantes ou ordures ou quelle que matière combustible en tout endroit de la Municipalité à moins d'avoir obtenu au préalable un permis de brûlage de l'inspecteur municipal.

MESSAGE DU DIRECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS :

Avez-vous vérifié le fonctionnement de vos avertisseurs de fumée et changé les piles?

Rappelez-vous qu'il est obligatoire d'installer un avertisseur de fumée à chaque étage de votre résidence, ainsi qu'au sous-sol si habité.

Lorsque vous protégez les boîtes à malle ou autres biens, assurez-vous d'être en dehors de l'emprise du chemin.

BACS BLEUS :

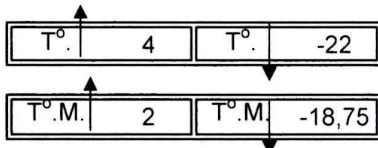
Le conseil municipal rappelle aux citoyens que les bacs bleus pour la récupération demeurent la propriété de la Municipalité, mais que la responsabilité de ceux-ci revient à chacun des contribuables. Dans l'éventualité où un bac est endommagé ou n'est plus, le citoyen devra déboursier un montant d'environ 85\$, prix coûtant du bac, pour en avoir un autre.

PROGRAMME RÉNO VILLAGE :

Le programme Réno Village offre une aide financière pouvant atteindre 10 000\$ (selon le revenu familial du ménage) pour effectuer les travaux nécessaires pour corriger les déficiences majeures de la maison (structure, charpente, plomberie, chauffage, électricité et sécurité incendie). Les modalités du programme et les formulaires d'application sont disponibles au bureau municipal.

Marie-Paule Cimon, directrice générale
et secrétaire-trésorière

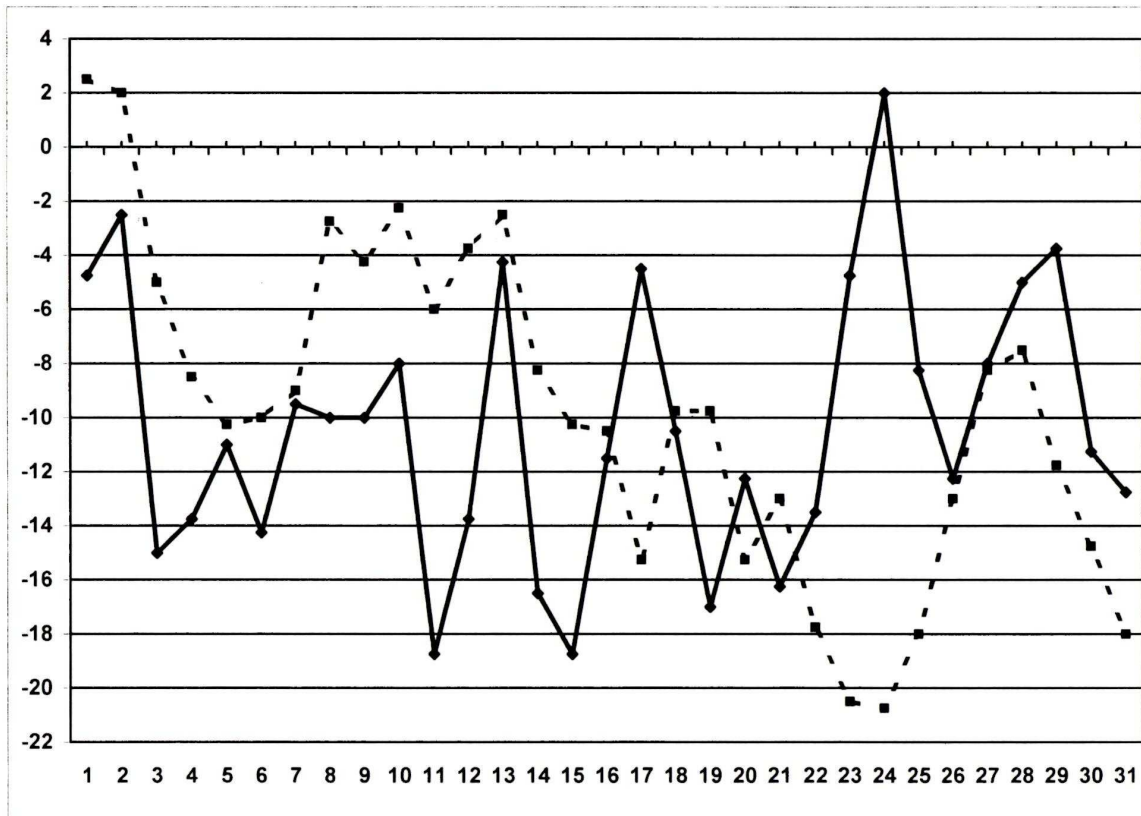
SAINT-VALÉRIEN					janvier-12	
Date	8 h	12 h	18 h	0 h	T° M. Q.	Observations
1	-6	-4	-5	-4	-4,75) ☁
2	-1	2	-2	-9	-2,50	☁*GV☁*☁
3	-15	-15	-15	-15	-15,00	☁
4	-15	-14	-14	-12	-13,75	☁*☁*☁
5	-11	-7	-11	-15	-11,00	☁*☁*☁
6	-19	-12	-13	-13	-14,25	*☁*☁
7	-12	-9	-9	-8	-9,50	☁*☁*☁*☁
8	-10	-8	-10	-12	-10,00	☁*☁*☁
9	-14	-10	-9	-7	-10,00	☁*☁*☁
10	-5	0	-11	-16	-8,00	☁*☁GV☁
11	-18	-16	-21	-20	-18,75	☁*☁*
12	-21	-13	-10	-11	-13,75	*☁*
13	-8	-3	-2	-4	-4,25	*☁*%☁*GV
14	-12	-15	-18	-21	-16,50	**☁
15	-22	-18	-17	-18	-18,75	☁*☁*☁
16	-16	-10	-11	-9	-11,50	(☁*☁GV
17	-6	-2	-6	-4	-4,50	☁*☁*
18	-3	-9	-13	-17	-10,50	*☁GV*☁***TGV☁
19	-19	-15	-18	-16	-17,00	GV☁*
20	-14	-10	-9	-16	-12,25	☁**☁
21	-21	-14	-16	-14	-16,25	*
22	-18	-12	-13	-11	-13,50	*☁*☁*☁*☁
23	-9	-5	-4	-1	-4,75	● ☁*☁
24	1	4	2	1	2,00	☁%☁:☁
25	-5	-8	-9	-11	-8,25	☁*GV☁*☁*☁
26	-15	-11	-12	-11	-12,25	☁*☁*
27	-11	-8	-7	-6	-8,00	☁**%***
28	-5	-3	-6	-6	-5,00	**☁*☁*☁
29	-3	-2	-4	-6	-3,75	☁*%☁GV*☁*☁
30	-9	-10	-12	-14	-11,25) ☁
31	-15	-10	-13	-13	-12,75	☁
					-10,33	← T° M. M.



Température la plus Haute et la Basse dans le mois.

Temp. Moyenne du jour la plus Haute et la plus Basse.

TEMPÉRATURE MOYENNE QUOTIDIENNE (T°M.Q.) JANVIER 2012



Légende: -----> = 2011 ———> = 2012

TEMPÉRATURE MOYENNE MENSUELLE (T°M.M.) JANVIER

1991	1992	1993	1994	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
-15,35	-12,58	-13,03	-17,87	-13,82	-16,02	-14,57	-7,40	-10,00	-9,04	-14,96	-7,47	-9,74	-10,3

EN JANVIER

1991	1992	1993	1994	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Nombre de jours complètement ensoleillés													
12	6	7	5	3	8	10	4	1	4	3	4	4	1
Nombre de jours avec précipitations (solides ou liquides)													
19	19	14	14	11	18	14	17	19	21	22	18	22	19

Richard Bergeron



AVERTISSEMENT :

Il est strictement interdit de souffler de la neige d'un côté à l'autre du chemin ou de déposer de la neige en bordure du chemin, car cela peut s'avérer dangereux pour les usagers de la route. Le fait de poser ces gestes constitue une infraction au code de la sécurité routière ainsi qu'au règlement municipal concernant les nuisances.

Robert St-Pierre,
Directeur des travaux publics

EXTRAITS DU RÈGLEMENT # 98-165 CONCERNANT LES ANIMAUX :

Article 16: Nuisances

Les faits, circonstances, gestes et actes ci-après énoncés constituent des nuisances au sens du présent règlement, sont considérés comme des infractions et sont prohibés ;

- a) Le fait, pour un chien, d'aboyer, de hurler ou de gémir de façon à troubler la paix et la tranquillité d'une ou de plusieurs personnes ;
- f) Le fait, pour un gardien, d'**omettre de nettoyer toute propriété publique ou privée salie par le dépôt de matières fécales de son animal ;**

Article 22. Dispositions pénales

22.1 Quiconque, incluant le gardien d'un animal, laisse cet animal enfreindre l'une des dispositions du présent règlement et quiconque, incluant le gardien d'un animal, contrevient à l'une ou l'autre des dispositions du présent règlement commet une infraction et est passible:

- 1° pour une première infraction, d'une amende d'au moins 50 \$ et d'au plus 100 \$ et des frais;
- 2° pour toute infraction subséquente d'une amende d'au moins 100 \$ et d'au plus 300 \$ et des frais.

MESSAGE IMPORTANT – SERVICE D'URGENCE :

Afin de faciliter le travail des services d'urgence (pompiers, ambulanciers, police), il serait très important que les numéros civiques des résidences et chalets soient visibles du chemin. Vous êtes donc invités à prendre les dispositions nécessaires pour que votre numéro civique soit visible.

Marie-Paule Cimon, directrice générale
et secrétaire-trésorière

COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME :

Les personnes intéressées à faire partie du comité consultatif d'urbanisme (CCU) sont priées de donner leur nom au bureau municipal, 418 736-5047. Il y a environ 2 à 4 réunions par année.

RAPPEL IMPORTANT :

Selon le règlement no 90-108 concernant l'enlèvement et la disposition des rebuts, les rebuts provenant de la construction ou de la réparation d'immeubles, les matériaux de construction, le fumier, la terre, le gravier, le sable, etc., ne sont pas des déchets domestiques ni recyclables. Les feuilles, les rebuts de jardin, les branches d'arbres, ne le sont pas non plus. Vous devez donc aller les porter directement au site d'enfouissement ou à l'écocentre.

MUNICIPALITÉ DE ST-VALÉRIEN

SÉANCE DU CONSEIL LUNDI LE 5 MARS 2012 :

PROJET D'ORDRE DU JOUR :

- 1- Ouverture de la séance
- 2- Lecture de l'ordre du jour
- 3- Dépôt du rapport financier et du rapport du vérificateur 2011
- 4- Lecture, adoption et suivi du procès-verbal
- 5- Assemblées publiques de consultation – dérogations mineures
- 6- Accepter les comptes du mois de février 2012
- 7- Dépôt de la liste des arrérages de taxes pour vente à la MRC
- 8- Voirie et urbanisme
- 9- Loisirs et culture
- 10- Vérification comptable
- 11- Correspondance
- 12- Divers
- 13- Période de questions
- 14- Levée de la séance

Marie-Paule Cimon, directrice générale
et secrétaire-trésorière

QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE ST-VALÉRIEN
M.R.C. DE RIMOUSKI-NEIGETTE

AVIS PUBLIC

Aux citoyens de la municipalité de St-Valérien

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

Lors d'une séance ordinaire du Conseil de la municipalité de St-Valérien tenue lundi le 6 février 2012, ledit conseil a adopté le règlement no 2012-264 concernant l'interdiction d'épandage durant 6 journées, soit les 23, 24, 25 et 30 juin, ainsi que les 1^{er} et 2 juillet 2012.

Les intéressés peuvent consulter ledit règlement au bureau municipal aux heures régulières de bureau.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

DONNÉ À ST-VALÉRIEN, CE 9^e JOUR DE FÉVRIER 2012.

QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE ST-VALÉRIEN
M.R.C. DE RIMOUSKI-NEIGETTE

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC

Conformément au règlement no 95-137 sur les dérogations mineures, le conseil de la municipalité de St-Valérien adoptera, à l'occasion de la séance ordinaire qui se tiendra le 5 mars 2012 à 20h00 à la salle du conseil, 181, route Centrale, une résolution statuant sur une dérogation mineure sollicitée par M. Jeannot Bérubé, pour la propriété du 23, chemin du Lac-de-la-Pelle, à St-Valérien.

Nature et effets de la dérogation demandée :

La nature de la demande est de construire un bâtiment complémentaire à un bâtiment temporaire, afin de se protéger du soleil pour raisons médicales.

Désignation de l'immeuble affecté :

Immeuble situé au 23, chemin du Lac-de-la-Pelle à St-Valérien. Toute personne intéressée pourra, lors de cette assemblée, se faire entendre par le Conseil relativement à cette demande.

DONNÉ À ST-VALÉRIEN, CE 9^e JOUR DE FÉVRIER 2012.

Marie-Paule Cimon, directrice générale
et secrétaire-trésorière

HOCKEY ! HOCKEY ! HOCKEY !

La gang de St-Valérien-en-action vous invite à un tournoi de hockey amical, pour les 12 ans et plus, le 3 mars 2012 à partir de 9 heures. Les équipes seront pigées afin de rendre l'activité le plus équitable possible.

Pour vous inscrire, veuillez appeler Ian Landry au 418 736-5604 ou par courriel :

st-valerien-en-action@hotmail.com. Notez, un concours d'habileté sera organisé pour les 12 à 17 ans et les inscriptions pour ce concours se feront sur place.

De plus, un dîner de hot-dog vous sera offert moyennant une contribution volontaire. Des breuvages et autres seront vendus sur place.

En espérant vous voir en grand nombre.

N.B. : Nous recherchons 2 arbitres bénévoles pour la journée.

Alexe, Ian, Jean-Daniel, Jessica,
Marie-Pier et Sébastien



QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE ST-VALÉRIEN **M.R.C. DE RIMOUSKI-NEIGETTE**

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE - AVIS PUBLIC

Conformément au règlement no 95-137 sur les dérogations mineures, le conseil de la municipalité de St-Valérien adoptera, à l'occasion de la séance ordinaire qui se tiendra le 5 mars 2012 à 20h00 à la salle du conseil, 181, route Centrale, une résolution statuant sur une dérogation mineure sollicitée par M. Rosario Proulx, pour la propriété du 169, route Centrale, à St-Valérien.

Nature et effets de la dérogation demandée :

La nature de la demande est de construire un nouveau bâtiment commercial, en remplacement de l'ancienne cantine, à 2 mètres de la limite nord de la propriété, alors que le règlement de zonage prévoit une marge latérale minimum de 3,5 mètres.

Désignation de l'immeuble affecté :

Immeuble situé au 169, route Centrale à St-Valérien. Toute personne intéressée pourra, lors de cette assemblée, se faire entendre par le Conseil relativement à cette demande.

DONNÉ À ST-VALÉRIEN, CE 9^e JOUR DE FÉVRIER 2012.

Marie-Paule Cimon, directrice générale
et secrétaire-trésorière

N.B. Le message de l'épicerie ST aurait dû paraître au dernier Jaseur. Toutes nos excuses ! Christine et Jocelyn

ÉPICERIE ST INC.

TIENT À FÉLICITER LES GAGNANTS ET GAGNANTES
DU TIRAGE DES FÊTES FAIT LE 31 DÉCEMBRE.

PARMIS LES PRIX, CERTAINS ÉTAIENT UNE
GRACIEUSE TÊTE DE LA PAPETERIE DU BIC
UN GROS MERCI !

Un meuble à bouteille de vin : Carole Michaud de St-Eugène
Jouet pour enfant (petit singe roulant) : Ariane Berger de St-Valérien
Jouet pour bébé : Valérie Cimon de St-Valérien
Crayon et calepin : Lise Fournier de St-Valérien
Bloc note : Francis Perreault de St-Valérien
Animalier pour enfant : Rodrigue Gagnon du Bic
Bloc note avec crayon : Hélène Cyr de St-Valérien
Crayon à colorier, étui à crayon, calepin pour écrire : Cynthia Perreault de St-Valérien

RIX REMIS DE LA PART DE L'ÉPICERIE

La Kinect : Cynthia Therriault de St-Valérien
Le géant bas de Noël : Claude Fournier de St-Valérien
2 Paniers de produit alimentaires : Martin Chassé et Renald Roussel de St-Eugène
Bas de Noël : Monique Michaud, Étienne Bachand, Diane Leclerc, Monyse, Solange Cyr et Jean-D'Arc Pelletier de St-Valérien
Canne à pêche : Gilbert Beaulieu de St-Valérien
Glacière et bas de Noël : Jovette Taillefer de St-Valérien
Sac sport à roulette : Jérôme Turcotte de St-Valérien
Moulin à poivre : Julie Proulx de St-Valérien
Mélangeur à légume à main : Valérie Côté de St-Valérien
Coupe à vin : Chantale Lagacé de St-Eugène

Un gros merci de votre encouragement tout au long de l'année 2011, c'est grâce à vous tous et toutes qu'il y a encore une épicerie à St-Valérien.

Au plaisir de vous servir et que l'année 2012 soit aussi remplie de votre soutien que l'année 2011.

Sandra Tremblay
et tout le personnel !